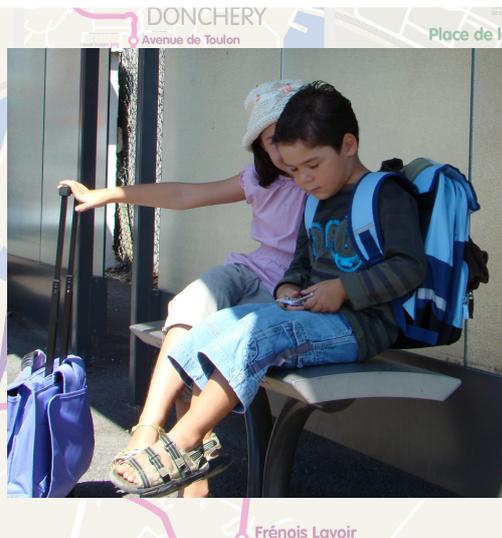




ARDENNE
METROPOLE

LE MAG



Dossier spécial transports scolaires

Aiglemont
Arreux
Les Ayvelles
Balaives-et-Butz
Balain
Bazeilles
Belval
Bosseval-et-Briancourt
Boutancourt
Chalandry-Éclair
La Chapelle
Charleville-Mézières
Chéhéry
Cheveuges
Cliron
Daigny
Damouzy
Dom-le-Mesnil
Donchery
Élan
Étrépy
Fagnon
Fleigneux
Flize
Floing
Franchéval
La Francheville
Gernelle
Gespunsart
Givonne
Glaire
La Grandville
Hannogne-Saint-Martin
Haudrecy
Houldizy
Issancourt -et-Rumel
Illy
Lumes
La Moncelle
Montcy-Notre-Dame
Neufmanil
Nouvion sur Meuse
Nouzonville
Noyers-Pont-Maugis
Pouru-aux-Bois
Pouru-Saint-Rémy
Prix-lès-Mézières
Rubécourt-et-Lamécourt
Saint-Aignan
Saint-Laurent
Saint-Menges
Sapogne-Feuchères
Sécheval
Sedan
Thelonne
Tournes
Villers-Cernay
Villers-Semeuse
Villers-sur-Bar
Ville-sur-Lumes
Vivier-au-Court
Vrigne-aux-Bois
Vrigne-Meuse
Wadelincourt
Warcq

ÉDITO

Transports scolaires : équité et solidarité

La réforme des transports scolaires assurés par Ardenne Métropole constituait sans doute le point le plus important du dernier conseil communautaire, puisque les décisions prises dans ce domaine influent sur la vie quotidienne de près de 8.000 familles réparties sur l'ensemble de notre territoire. Or ces familles étaient traitées jusqu'à présent d'une manière particulièrement inéquitable : les élèves habitant à moins de 3 km de leur établissement scolaire devaient payer le plein tarif, soit près de 190 euros par an, tandis que ceux demeurant à plus de 3 km ne déboursaient que 20 euros. Un peu comme s'il existait des usagers de première et seconde classe...

En plus de cette flagrante injustice, ce système avait des conséquences perverses : vu la modicité de la participation financière qui leur était demandée, nombre de familles habitant à plus de 3 km de l'école fréquentée par leurs enfants n'hésitaient pas à prendre un abonnement « au cas où », donc peu ou pas utilisé. Résultat, des « élèves fantômes » et des bus surdimensionnés ou parfois même circulant à vide. Un gaspillage financé par nos impôts, puisque le revenu tiré de la vente des tickets ou des abonnements représente moins de 4 % du coût des transports collectifs communautaires...

C'est pour mettre fin à ces dysfonctionnements que les élus d'Ardenne Métropole ont décidé d'adopter dès la rentrée de septembre un tarif unique de 80 euros s'appliquant à tous les élèves sans exception. Ce qui signifiera donc une participation financière plus importante pour les uns, mais moins importante pour les autres. Avec, en outre, des facilités de paiement offertes à tous. Nous proposerons ainsi en matière de transports scolaires un service enfin équitable et solidaire, tous ses utilisateurs supportant une part égale de l'effort collectif nécessaire à sa mise en place.

Boris Ravignon
Président d'Ardenne Métropole
Maire de Charleville-Mézières

TRANSPORTS SCOLAIRES : LA FIN D'UNE DISCRIMINATION

Le 15 mars, Ardenne Métropole a choisi de revoir les tarifs de ses transports scolaires pour la rentrée 2016. Au-delà de toute vaine polémique, voilà les faits et les chiffres qui vous permettront de vous faire votre propre opinion.

Dans le domaine du transport scolaire comme dans tous ceux faisant partie de ses compétences, l'un des objectifs prioritaires d'Ardenne Métropole est de parvenir à uniformiser les pratiques sur l'ensemble de son territoire. Le but final étant d'éviter toute discrimination et de proposer à tous ses habitants une égale qualité de service.

Or ce n'était pas le cas jusqu'à présent, loin s'en faut...

La règle en vigueur jusqu'alors séparait en effet nos enfants en deux groupes dont l'unique point commun était la taille : près de 4.000 élèves pour chacun d'eux. Mais côté tarifs, les malchanceux habitant à moins de 3 km de leur établissement scolaire devaient s'acquitter d'un abonnement annuel approchant les 190 euros, alors que leurs camarades demeurant à plus de 3 km ne déboursaient que 20 euros. Le tout pour la même prestation... Une situa-

tion absurde, particulièrement mal vécue dans certaines de nos communes (Aiglemont, La Francheville, Prix, Dom-le-Mesnil, Flize, Glaire, Floing, Les Ayvelles, Bosseval ou Vivier-au-Court) traversées par une véritable ligne de démarcation, avec des familles habitant parfois la même rue, mais réglant des factures presque 10 fois plus élevées !

UN TARIF UNIQUE ET JUSTE POUR TOUS

Pour mettre fin à cette discrimination inadmissible, Ardenne Métropole a donc décidé d'instaurer un tarif unique appliqué à tous, tarif qui a été fixé à hauteur de 80 euros par an, soit 46 centimes par journée d'école. La moitié du prix moyen d'une baguette, ou le tiers d'un « petit noir » pris au café... Sachant qu'en échange de ces 46 centimes, les élèves concernés vont pouvoir effectuer chaque jour, durant toute la période scolaire, autant d'allers-retours qu'ils le voudront, sans restriction aucune.



Autre élément à prendre en compte, le coût des transports collectifs pour notre communauté d'agglomération avoisine les 10 millions d'euros par an. Or sur ces 10 millions, les tickets ou abonnements réglés par les usagers ne représentent cette année que 1,6 million d'euros, le reste (8,4 millions) provenant soit d'une taxe transports perçue auprès des entreprises locales, soit de vos impôts. Tout en assurant une plus grande équité, la nouvelle politique tarifaire permettra de mieux équilibrer ce budget. Les autres « solutions » pour y parvenir auraient été soit d'augmenter les impôts, soit de diminuer la qualité du service en supprimant des lignes ou en réduisant le nombre de passages.

quelques chiffres...

10 000 000 €

coût annuel des transports collectifs pour Ardenne Métropole

8 000

élèves concernés

80 € tarif unique annuel pour les scolaires

1 600 000 €

financés par les tickets et abonnements

0.46 € tarif unique par journée d'école pour les élèves du territoire

8 400 000 €

financés par la taxe transports et les impôts

DES FACILITÉS DE PAIEMENT ET UNE FORMULE DÉGRESSIVE

Afin de permettre à ces dernières de planifier cette dépense, il a été décidé de leur offrir la possibilité de régler cette somme en quatre fois : 20 euros lors de la remise du formulaire puis à nouveau 20 euros en octobre, novembre et décembre.

PAIEMENT EN 4 FOIS POSSIBLE

De la même manière, un tarif dégressif de 50 % sera appliqué à partir du troisième enfant, avec toujours les mêmes facilités de paiement, soit quatre versements de 10 euros.

TARIF DÉGRESSIF -50% À PARTIR DU 3^E ENFANT

Compte tenu du fait que le maintien des tarifs jusqu'alors en vigueur aurait entraîné soit une diminution de la qualité de service, soit une augmentation des impôts, la solution proposée est à la fois la plus juste possible, la plus égalitaire pour les élèves et la plus supportable pour les familles.



Concrètement, à Charleville-Mézières, Sedan, mais aussi dans des communes plus rurales comme Wadelincourt, Balan et d'autres, cette nouvelle donne va donc se traduire par une diminution notable du « budget transport scolaire » d'environ 4.000 familles qui s'acquitteront de 80 euros par enfant au lieu de 190. Elle se traduira également par une augmentation de ce même budget pour un nombre équivalent de familles, avec une participation passant de 20 à 80 euros.

vous avez une question ? contactez le 03 24 57 83 37 ou envoyez un message à : transports.scolaires@ardenne-metropole.fr



#HACK ARDENNES : UN HACKATHON SUR LE TOURISME

Un hackathon est un événement durant lequel des développeurs se réunissent pour faire de la programmation informatique collaborative, sur plusieurs jours.

Développeurs, graphistes, tels des chevaliers 2.0, vont plancher pour réaliser l'application eTourisme de demain. Dans le plus grand château fort d'Europe, à Sedan, des équipes relèveront ce défi pour tenter de remporter le premier prix.



Pour le premier hackathon des Ardennes, les 22, 23 et 24 avril prochains, les participants seront immergés dans l'ambiance touristique ardennaise. Tout sera mis en œuvre pour que ce week-end de créativité devienne un souvenir inoubliable !

Un jury composé de professionnels du tourisme, du développement logiciel et de l'économie, réalisera le classement des équipes selon différents critères tels que : le caractère innovant, le modèle économique, l'aboutissement du prototype, etc.

Des cadeaux seront à gagner et Ardenne Métropole offrira au projet vainqueur un an d'accompagnement et d'hébergement en pépinière pour qu'il puisse passer de l'idée à l'entreprise.

Site : <http://hackardennes.com>

BAIGNADE EN TOUTE SÉCURITÉ

Suite aux analyses fin 2015 qui avaient révélé la présence de staphylocoques au centre aquatique Bernard Albin de Charleville-Mézières, l'ensemble des procédures d'hygiène en vigueur dans les équipements ludiques a été mis à plat.

Ardenne Métropole s'est engagée dans la démarche conduisant à l'obtention de la certification Iso 9001 visant à classer nos piscines parmi les plus propres et les plus sûres de France. Et les résultats sont déjà visibles : les staphylocoques ont disparu à Bernard Albin, sa propreté fait l'objet d'une surveillance minutieuse, le tout rendant progressivement confiance aux usagers.

Preuve en est la progression constante du nombre de visiteurs : une moyenne de 15.000 entrées mensuelles est comptabilisée, un chiffre désormais identique à celui de 2015 à la même période.



EAU ET ASSAINISSEMENT : RÉGLEZ VOS FACTURES EN LIGNE !

En tant qu'habitant du territoire d'Ardenne Métropole, si vous recevez vos factures d'eau et d'assainissement directement de la part de la Communauté d'agglomération*, vous pouviez jusqu'à présent procéder à leur règlement par chèque, espèces ou encore par mandat postal.



Vous avez désormais la possibilité de régler par carte bancaire en vous connectant au site internet sécurisé : www.tipi.budget.gouv.fr



En quelques clics, renseignez les informations qui figurent sur votre facture (identifiant collectivité et référence facture) et accédez au paiement sécurisé par carte bancaire. Vous n'avez plus qu'à valider.

Un doute, une question ?

Contactez le service de l'eau / abonnement-relève-facturation

49, avenue Léon Bourgeois - 08000 Charleville-Mézières

accueil du public du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Tél. 03 24 57 83 10

* Communes concernées :

Aiglemont	Chéhéry	Fagnon	La Grandville	Nouzonville	Sécheval
Arreux	Cheveuges	Fleigneux	Hannogne-St-Martin	Noyers-Pont-Maugis	Thelonne
Les Ayvelles	Cliron	Flize	Haudrecy	Pouru-aux-Bois	Villers-Semeuse
Balaives-et-Butz	Daigny	Francheval	Houldizy	Prix-lès-Mézières	Villers-sur-Bar
Belval	Damouzy	La Francheville	Issancourt-et-Rumel	Saint-Aignan	Ville-sur-Lumes
Bosséval-et-Briancourt	Dom-le-Mesnil	Gernelle	Lumes	Saint-Laurent	Vivier-au-Court
Boutancourt	Elan	Gespunsart	Montcy-Notre-Dame	Saint-Menges	Vrigne-Meuse
Charleville-Mézières	Etrépigny	Glaire	Neufmanil	Sapogne-et-Feuchères	Wadelincourt
					Warcq

Concernées uniquement pour l'eau (l'assainissement dépendant de votre délégataire de service) : Givonne, La Chapelle, Villers-Cernay, Floing, Nouvion-sur-Meuse.